

PLAN DE PROGRÈS RSE 2020/2022



ÊTRE UNE ENTREPRISE DURABLE

7 ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES / 60 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

UNE DÉMARCHE RECONNUE PAR LE LABEL LUCIE® DEPUIS 2016



Le plan de progrès validé par le label LUCIE® définit nos objectifs opérationnels pour chacun des 7 engagements stratégiques pour les 3 prochaines années et illustre notre ambition d'être une entreprise durable. Un audit de suivi de nos engagements et de notre dynamique de progrès RSE aura lieu dans 18 mois pour évaluer nos réalisations.

1 ENGAGEMENT N°1 : ASSURER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

→ Déployer et suivre le plan d'actions du Projet Stratégique d'Entreprise	2020	2021	2022
→ Finaliser la cartographie des Parties Prenantes		2021	
→ Piloter les échanges avec les Parties Prenantes	2020	2021	2022
→ Promouvoir les enjeux de la RSE au sein de la Société de Coordination Idelians		2021	
→ Co-construire le plan de concertation locative avec les associations de locataires	2020		
→ Accueillir et former les nouveaux administrateurs aux enjeux RSO	2020		
→ Suivre l'activité des administrateurs	2020		
→ Déployer l'outil collaboratif aux administrateurs	2020		

2 ENGAGEMENT N°2 : RESPECTER LE DROIT DES PERSONNES

→ Informer, former et communiquer pour lutter contre le risque de harcèlement	2020		
→ Sensibiliser à l'éthique et former à la procédure d'alerte	2020		
→ Intégrer à notre procédure de recrutement la maîtrise des risques de travail illégal	2020		
→ Mettre en œuvre la Charte de la diversité	2020	2021	2022
→ Mettre en place l'index de l'égalité professionnelle femmes/hommes	2020		
→ Favoriser l'accès au logement aux personnes âgées, en situation de handicap ou PMR	2020	2021	2022
→ Assurer la sécurité et la conformité RGPD de nos activités	2020		
→ Développer la sécurité de nos accès informatiques	2020		
→ Sensibiliser et former les nouveaux collaborateurs à la protection des données	2020		
→ Assurer durablement la gestion de la conformité des traitements nominatifs	2020	2021	2022
→ Contrôler régulièrement la régularité juridique des CAL et déployer des actions correctives éventuelles	2020	2021	2022

3 ENGAGEMENT N°3 : DÉVELOPPER DES RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL RESPONSABLES

→ Intégrer la qualité de vie au travail (QVT) dans les entretiens annuels des collaborateurs	2020		
→ Faire évoluer nos entretiens annuels en y intégrant une évaluation «360°»		2021	
→ Instaurer un droit à la déconnexion		2021	
→ Faire évoluer et enrichir notre procédure d'astreinte		2021	
→ Formaliser les règles de recours aux heures supplémentaires		2021	
→ Initier des actions à destination des collaborateurs favorisant la qualité de vie au travail (QVT)			2022
→ Améliorer la communication sur les actions et rôle du CSE	2020		
→ Informer régulièrement les collaborateurs sur les enjeux et la création d'Idelians	2020		
→ Mettre en œuvre une conduite du changement auprès des collaborateurs concernés par le projet Idelians	2020		
→ Déployer notre politique Santé Sécurité au Travail (SST)	2020	2021	2022
→ Accompagner les évolutions des métiers et le développement des compétences (GPEC)	2020	2021	2022
→ Favoriser l'initiative des collaborateurs au service de l'objet social de Domanys			2022
→ Formaliser une politique salariale		2021	
→ Accompagner les managers sur les pratiques de rémunération		2021	

4 ENGAGEMENT N°4 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

→ Intégrer des exigences environnementales dans les cahiers des charges des appels d'offres		2021	
→ Innover dans des procédés de construction moins impactant pour l'environnement	2020	2021	
→ Former les collaborateurs à l'éco-conduite de véhicules		2021	
→ Mettre en place une politique de mobilité pour limiter l'impact des déplacements professionnels			2022
→ Définir une politique numérique responsable		2021	
→ Ecrire un programme de l'habitat pour la réhabilitation intégrant les enjeux environnementaux	2020		
→ Poursuivre la réhabilitation du patrimoine classé E, F et G lors du DPE	2020	2021	2022
→ Poursuivre la sensibilisation des locataires aux éco-gestes et au réemploi	2020	2021	2022

5 ENGAGEMENT N°5 : DÉVELOPPER L'ÉTHIQUE DANS LES RELATIONS D'AFFAIRES

→ Optimiser et renforcer l'efficacité de nos procédures achats mutualisées au sein de la société de coordination Idelians		2021	
→ Actualiser la procédure « Régler les dépenses »	2020		
→ Garantir les conditions d'une concurrence loyale au sein de la société de coordination Idelians			2022
→ Définir une politique d'achat responsable pour Domanys et la société de coordination Idelians		2021	
→ Identifier les risques RSE sur les achats de Domanys et la société de coordination Idelians		2021	
→ Intégrer des facteurs sociaux et environnementaux dans les achats de Domanys et de la société de coordination Idelians			2022
→ Formaliser les engagements vis-à-vis de nos fournisseurs au sein de la société de coordination Idelians			2022

6 ENGAGEMENT N°6 : RESPECTER L'INTÉRÊT DES LOCATAIRES

→ S'assurer de pratiques loyales lors des commissions d'attribution de logements (CAL)	2020	2021	2022
→ Assurer une formation continue des membres des CAL (règles d'attribution et RGPD)	2020	2021	2022
→ Structurer la démarche de prévention des risques pour la santé et la sécurité des occupants		2021	
→ Maintenir la certification QUALIBAIL sans non-conformité	2020	2021	2022
→ Favoriser les dispositifs et partenariats visant à améliorer la tranquillité /sécurité résidentielle	2020	2021	2022

7 ENGAGEMENT N°7 : VISER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

→ Développer les partenariats locaux visant à louer ou à céder des logements ou bâtiments vacants	2020	2021	2022
→ Favoriser le maintien à domicile des seniors en partenariat avec le Département de l'Yonne	2020	2021	2022
→ Développer l'achat local via le CSE		2021	
→ Favoriser les actions RSE visant à optimiser le cadre de vie et réduire les charges locatives	2020	2021	2022
→ Proposer de nouveaux services aux locataires visant à réduire les inégalités sociales	2020	2021	2022
→ Optimiser l'accompagnement social des locataires en difficulté	2020	2021	2022
→ Œuvrer contre l'exclusion en partenariat avec les services sociaux et associations locales	2020	2021	2022

PERSPECTIVES 2020

- Mettre en œuvre le plan d'actions développement durable selon les 7 engagements stratégiques et les objectifs opérationnels identifiés pour 2020
- Poursuivre le développement du dialogue avec nos parties prenantes internes et externes